

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2009**

M. AUMAS, Maire

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE - M. DELCAMBRE
Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.**

**M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT - M. DOMAN - MME SINAN MENEDJIAN - Mme
FRENOUX - M. BEZARD - M. DURAND - Mme PERRAD – M. BODIN – Mme GAUTHIER - M.
VERRECCHIA (arrivé à 19 h 17) - Melle LEGOULLON, Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

Mme MONIER	Adjointe au Maire	Mandat à M. DELCAMBRE
Mme OCCHIPINTI	Conseillère Municipale	Mandat à M. TATTU
M. HARIAN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme SINAN MENEDJIAN
Mme LEBON	Conseillère Municipale	Mandat à Mme FERNANDEZ VELIZ
M. AYDIN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme RUSDIKIAN
M. CAURO	Conseiller Municipal	Mandat à Mme PERRAD

**ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : Mme MASSON - Mme VIALARD - M. MAZOUZ
Mme COHADIER - Melle HISARLIYAN**

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Annick CALVEZ

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **26 novembre 2008** est approuvé à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **17 décembre 2008** est approuvé à l'unanimité des présents.

Intervention de Madame GAUTHIER concernant la charcuterie de la Gare et l'urgence d'agir pour le commerce de proximité sur la Commune.

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **51/2008** – relative à la signature d'un contrat de maintenance avec la société EURO ASCENSEURS pour l'ascenseur n°07AC2582 – Bâtiment A de l'Hôtel de Ville.
- **84/2008** – relative à la signature d'une convention de formation « Travail social et prostitution » avec l'association « Pôle Formation de l'Amicale du Nid » pour un agent communal.
- **106/2008** – relative à la signature d'un contrat de cession avec l'Association « Les Choses de Rien » pour une action de sensibilisation à l'ENVOL le 24 novembre 2008 et une représentation du spectacle « BULL » à l'Espace Charles Aznavour le mercredi 17 novembre 2008.
- **107/2008** – relative à la signature d'une convention de prestation avec l'Association « 2 Mes Gars Wat » pour le projet atelier de percussion pour les jeunes à partir de 8 ans sur le site de l'ENVOL.
- **108/2008** – relative à la signature d'une convention de prestation avec l'Association « 2 Mes Gars Wat » pour le projet d'écriture SLAM pour les jeunes à partir de 11 ans sur le site de l'ENVOL.

- **109/2008** – relative à la signature d'une convention de formation « Recyclage Prévention et Secours Civique de niveau 1 » avec la Croix Rouge pour 10 agents communaux.
- **110/2008** – relative à la signature d'une convention de formation « Civil Finances » avec la société CIRIL pour un agent communal.
- **111/2008** – relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Stratégie du Poisson pour la diffusion du spectacle « Un très Vieux Monsieur avec des ailes immenses » le 14 janvier 2009 à l'ENVOL.
- **112/2008** – portant approbation de l'avenant n°001 au contrat véhicules à moteur de la SMACL – Régularisation de primes 2007-2008 – Modifications des risques.
- **113/2008** – portant approbation de l'avenant n°001 au contrat dommages aux biens et risques annexes – Régularisation de primes 2007-2008 – Modifications des risques.
- **114/2008** – relative à la signature d'un contrat de prêt pour la somme de 1 300 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations Direction Régionale d'Ile-de-France.
- **115/2008** – portant approbation de l'avenant n°005 au contrat véhicules à moteur de la SMACL du 01/01/2004 au 31/12/2007 – Régularisation des primes 2007.
- **1/2009** – relative à la signature d'un contrat de mise à disposition de locaux pour l'Association « La bibliothèque chez vous » à la Mairie Annexe – Maison des Associations.
- **7/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la diffusion du spectacle « LOUISE ET MICHELLE » le 25 janvier 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **8/2009** – relative à la signature d'une convention d'entretien niveau 1 – Diagnostic pour la balayeuse RAVO C540 avec la société MATHIEU SA.

ARRIVEE DE MONSIEUR VERRECCHIA

Il est passé ensuite a l'ordre du jour :

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE STRASBOURG

A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général du Val d'Oise et du S.I.A.H des subventions au taux maximum pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de Strasbourg et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à engager toutes démarches nécessaires et signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

DESIGNATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE AUPRES DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES EXPLOITEE PAR LA SAREN A SERCELLES

A l'unanimité, **DECIDE** de désigner les représentants de la ville d'Arnouville-lès-Gonesse à la commission locale d'information et de surveillance auprès de l'usine d'incinération d'ordures ménagères exploitée par la SAREN à Sarcelles comme suit :

Membre titulaire : Madame Marie Louise MONIER
 Membre suppléant : Monsieur Jean-Claude TATTU

ADHESION DE LA COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS (YVELINES) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE D'ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

A l'unanimité, **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la commune de Jouy-en-Josas (Yvelines).

CREATION DE POSTE – INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE CATEGORIE A – FILIERE TECHNIQUE

A l'unanimité, **APPROUVE** la création d'un poste d'Ingénieur en Chef de classe normale, catégorie A, Filière Technique.

FIXATION DU MONTANT DE LA VACATION DE POLICE LORS DES OPERATIONS FUNERAIRES

A l'unanimité, **FIXE**, en application de la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire qui a modifié certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Civil, notamment en matière de surveillance des opérations funéraires, le montant unitaire des vacations de police dans les opérations funéraires à 20 €.

PLAN INTERCOMMUNAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

A l'unanimité, DECIDE au vu des premiers fruits de la démarche engagée depuis début 2007 dans le domaine de la lutte contre les discriminations, des conditions de coopérations intercommunales réunies à ce jour, mais aussi de l'ampleur et de l'acuité de cette problématique, de s'engager avec les Villes de Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers le Bel, Sarcelles et la Communauté d'Agglomération Val de France, dans un Plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations, dont les objectifs prioritaires sont :

- Elaborer une stratégie d'action collective en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'emploi via l'animation d'un groupe de travail.
- Maintenir la fréquence de la permanence juridique intercommunale.
- Mettre en réseau des initiatives émergentes localement en matière d'information.
- Renforcer la lisibilité à l'échelle intercommunale de cette offre d'information juridique et d'accompagnement.
- Développer le réseau des professionnels en capacité d'accompagner les personnes reçues en permanence.
- Renforcer et amplifier les actions de formation à la lutte contre les discriminations auprès des directions des ressources humaines des collectivités.
- Sensibiliser à la lutte contre les discriminations des équipes professionnelles au sein des associations et institutions.

La mise en œuvre de ce plan sera soutenue financièrement par l' ACSÉ et coordonnée par le Pôle de ressources Ville et développement social.

La méthode l'évaluation combinera des données quantitatives et qualitatives.

EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme PERRAD tant en son nom personnel que comme mandataire de M. CAURO, M. BODIN, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **DECIDE** au vu de la proposition de la commission Politique de la Ville, de retenir, pour l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale à échéance de 3 ans, prévue par Les circulaires de la Délégation interministérielle à la Ville en date des 24 mai et 15 septembre 2006, les questions évaluatives suivantes :

- Dans quelles mesures les actions conduites dans le CUCS ont permis de sensibiliser les enfants et leurs parents aux problématiques touchant la culture, la citoyenneté et l'environnement ?
- Quelle est la plus value de l'action soutien « soutien scolaire dans les écoles » au regard de l'offre existante ?
- Quelle est la plus value pour le public jeune de l'ouverture du Point Information Jeunesse ?

DIT QUE le référentiel d'évaluation précisera outre les enjeux stratégiques du CUCS, les résultats attendus pour chacun des objectifs déclinés dans les programmes d'actions thématiques et **DIT QUE** l'évaluation du CUCS rendra compte de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions,

et appréciera l'impact et le fonctionnement du contrat lui-même, c'est-à-dire les pratiques partenariales et institutionnelles mobilisées.

**FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
POUR LE VOYAGE A MILTENBERG DU 29 AU 31 MAI 2009**

A l'unanimité, **DECIDE** de fixer la participation financière des particuliers au titre du déplacement à Miltenberg, permettant de couvrir les frais de transport à 65 € par adulte et 32.50 € par enfant de moins de 12 ans et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à la section fonctionnement du budget 2009 de la Ville.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 - COMMUNE

DIT qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009 a été organisé lors de la réunion du Conseil municipal du 10 février 2009 et **CHARGE** Monsieur Le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 - ASSAINISSEMENT

DIT qu'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009 a été organisé lors de la réunion du Conseil municipal du 10 février 2009 et **CHARGE** Monsieur Le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT – REVISION DES DROITS DE PLACE AU 1^{ER} MARS 2009

Par 22 voix et 6 contre (Mme PERRAD tant en son nom personnel que comme mandataire de M. CAURO, M. BODIN, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **FIXE** à compter du 1^{er} mars 2009 les nouveaux droits de place des marchés communaux, conformément au tableau annexé à la présente délibération, soit 2,92% d'augmentation.

**MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
APPROBATION DE L'AVENANT N°6 AU TRAITE DE CONCESSION DES MARCHES**

A l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n°6 présenté par le concessionnaire du marché, la société « Les Fils de Madame Géraud », prenant effet au 1^{er} mars 2009, définissant les conditions du rattrapage du déficit accumulé à la suite de la baisse des tarifs pratiquée ces dernières années, ainsi que la nouvelle forme juridique de ladite société.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE – DISPOSITIONS 2009 SUR LE FCTVA

A l'unanimité, **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 3.400.000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 5 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune d'Arnouville-lès-Gonesse s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution au titre des dépenses réalisées en 2008.

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3.236.711 € ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Michel AUMAS
Maire